

Journées d'études scientifiques du CIRPA-France

Le temps, la séparation parentale, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence

Organisées avec le Programme ENJEUX - Université Nantes
Jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2021 – webinaire et présence

Le Conseil Interdisciplinaire sur la Responsabilité Parentale Partagée (CIRPA-France) organise ses deuxièmes journées d'étude sur le thème "Le temps, la séparation parentale, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence", à Nantes et en visioconférence, les 2 et 3 décembre 2021.

Ces journées seront suivies, en juin 2022, par le volet 2 du même thème "Le temps, la crise familiale aggravée, l'enfant et la justice : entre urgence et prudence". Ces journées mobilisent des scientifiques (droit, psychologie, sociologie, éducation) ainsi que des professionnel.le.s (juges, avocats, médiation).

Tout est question de temps ! Quand on parle du temps, on pense à la pluie et au beau temps, on pense présent, passé, futur, on parle du ressenti du temps, du temps calme, du temps long, du temps accéléré, d'un temps qui défile et qui n'est pas extensible, d'un temps pour construire ou pour accepter.



Mais qu'en est-il du temps pour les enfants ?

Le CIRPA-France vous propose de nous interroger sur l'importance du temps pour l'enfant dans les relations parentales et plus particulièrement lors de la séparation parentale et des procédures judiciaires qui peuvent l'accompagner.

Le « parental » – tout ce qui touche à l'enfant et à sa relation avec ses parents – devient un enjeu prioritaire dans nos sociétés. Des scientifiques de disciplines différentes proposeront un regard historique, sociologique, psychologique et juridique sur cette importance du temps dans la relation entre l'enfant et son parent. Face à la

séparation parentale, la justice familiale en France est aujourd'hui décriée, jugée tantôt trop lente, tantôt expéditive. Aussi lors de la deuxième journée, le CIRPA-France propose de mettre en miroir les préoccupations Européennes sur la question du temps et de la justice familiale avec les mécanismes procéduraux français. Agir avec célérité semble fondamental pour répondre aux besoins de sécurité de l'enfant. Toutefois, prendre le temps d'écouter, de pacifier, de co-construire apparaît comme essentiel pour résoudre le conflit plus que le litige. Entre prudence et urgence, l'équilibre semble parfois difficile à trouver.

JEUDI 2 DECEMBRE

9h00 : Introduction des journées par Yves Denéchère, (Coordinateur scientifique du programme pluridisciplinaire EnJeu[x] Enfance et Jeunesse) et par l'équipe du CIRPA

Le temps, l'enfant et les relations parentales : Regards croisés

9h30 : Regards de psychologues (Fabien Bacro, maître de conférences HDR en psychologie du développement à l'Université de Nantes, et Chantal Clot-Grangeat, docteure en psychologie)

10h00 : Regard d'un historien du droit (Jean-Philippe Agresti, Professeur des Universités, Doyen de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille)

10h45 : Regard d'une Avocate - Médiatrice (Barbara Régent, Avocate au barreau de Paris en droit de la famille)

11h15 : Regard du défenseur des enfants (Eric Delemar, Défenseur des enfants)

11h45 à 12h30 : Discussion

Le temps et les relations parentales post-séparation

14h00 : Le temps à interagir lors des séparations parentales (Michael Lamb, Professeur émérite de psychologie, ancien chef du Département de psychologie sociale et développementale de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) et du département de développement social et émotionnel de l'Institut National de la Santé (NIH) à Washington, USA).

14h30 : Le temps, l'enfant et la séparation parentale, dans la jurisprudence européenne (Adeline Gouttenoire, Professeure de droit privé à l'Université de Bordeaux)

15h00 à 15h30 : Discussion

15h30 : La place du temps parental dans le droit comparé (Guillaume Kessler, Maître de conférences, HDR, à l'université de Haute-Savoie Mont-Blanc)

16h : Séparation, temporalité des modalités de résidence : Paroles de magistrats (Bruno Lehnish, administrateur des services du Sénat, conciliateur de justice, et ancien directeur du Défenseur des droits, et Caroline Siffrein-Blanc, maître de conférences en droit privé, à l'Université d'Aix-Marseille)

16h30 à 17h00 : Discussion

VENDREDI 3 DECEMBRE

Le temps et la procédure familiale

9h00 : Introduction : Le temps des procédures et des droits de l'enfant au Conseil de l'Europe (Michel Grangeat, Professeur émérite de sciences de l'éducation, Université Grenoble-Alpes, LaRAC)

9h15 : Regard d'un sociologue : « Les temporalités de la mise en place de la résidence alternée » (Benoit Hachet, Professeur agrégé EHESS, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales)

9h45 : « Besoin de temps pour apaiser »

Parole de magistrat (Stéphanie Hebrard, 1^{re} vice-présidente du Tribunal Judiciaire de Montpellier, juge aux affaires familiales)

Parole de médiateur (à confirmer)

11h00 : Besoin de célérité de la justice (Elodie Thébaud, avocate au Barreau de Marseille et médiatrice)

11h30 : Le temps de l'écoute : La question du temps accordé à la parole de l'enfant (Blandine Mallevaey, Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'Université Catholique de Lille, spécialisée en droit civil et pénal de la famille et de l'enfant, Titulaire de la Chaire de recherche Enfance et familles)

12h00 : Discussion et conclusion par le Bureau du CIRPA-France